

3e à M Rouaf le 6 mai 63

Département de La
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Ville de ROYAN

Séance du 30 Avril 1963

OBJET :

63048

Le trente Avril mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 26 Avril 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT GUILLAUD, LANUSSE, BISCAYE, MONGRAND, BERLAND, FONTANILLE, FLAHAUT, REIX, POUGET, GACHET, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Représenté : M. LANOUE par M. MATRAS

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture en 1963.

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal.-

Le décret n° 61-1046 du 16 Septembre 1961 a prévu les élections générales de la Chambre d'Agriculture pour 1964.

Préalablement, il sera procédé à la révision des listes électorales avant le 4 Mai 1963.

Dans ce but, une Commission communale doit être constituée suivant l'article 512 du Code Rural. Elle comprendra le Maire, un délégué du Préfet, un délégué du Conseil Municipal, ces derniers, l'un et l'autre, électeurs agricoles.

M. le Préfet a désigné par arrêté du 18 Avril 1963 M. BYRON Edouard comme délégué de l'Administration.

Il y a lieu maintenant de procéder à la désignation d'un délégué du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret sus visé du 16 Septembre 1961,

Vu la circulaire de M. le Sous-Préfet de Rochefort en date du 10 Avril 1963,

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 26 Avril 1963.

Considérant qu'aucun membre du Conseil Municipal n'est agriculteur, ou ne figure sur les listes électorales de la Chambre d'Agriculture dans la commune de Royan,

DECIDE

de nommer M. Marcel GEMON, né le 3 Mars 1912, à Cherves de Cognac (Charente) agriculteur à Maine-Arnaud, inscrit sur la liste électorale de la Chambre d'Agriculture en deuxième catégorie D (membres majeurs de familles d'exploitants) en qualité de représentant du Conseil Municipal de Royan à la Commission chargée de dresser la liste électorale de la Chambre d'Agriculture en 1963.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire

